Formation initiale AIPR Encadrant – préparation et examen QCM

2AIPRencadr

Présentiel - Synchrone

Préparez vos encadrants à organiser et sécuriser les travaux réalisés à proximité des réseaux.
La formation AIPR Encadrant permet aux chefs de chantier, conducteurs de travaux et responsables d'équipe de maîtriser la réglementation anti-endommagement, d'analyser les documents DT-DICT, d'identifier les risques et de faire appliquer les mesures de prévention adaptées sur le chantier.
À l'issue de la formation, les participants passent l'examen officiel par QCM. En cas de réussite, EVINCEL délivre une attestation de compétences, permettant à l'employeur d'établir l'AIPR Encadrant. Formation proposée à Lyon ou directement dans votre entreprise.
La formation AIPR prépare les opérateurs, encadrants et concepteurs à intervenir à proximité des réseaux. Découvrez la réglementation et les obligations de l'employeur :
https://www.evincel.fr/aipr-obligatoire-reglementation-employeur
Vous souhaitez comparer les différents profils AIPR (Opérateur, Encadrant ou Concepteur) ?
Voir toutes nos formations AIPR à Lyon.
Préparez et réussissez votre QCM AIPR Opérateur, Encadrant ou Concepteur avec EVINCEL Formation : https://www.evincel.fr/reussir-qcm-aipr-operateur-encadrant-concepteur

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :
1. **Répondre aux obligations réglementaires** applicables aux personnels encadrant des travaux à proximité des réseaux.
2. **Préparer efficacement les collaborateurs au passage du QCM officiel AIPR Encadrant**.
3. **Réduire les risques d'endommagement des réseaux** et les conséquences humaines, matérielles, environnementales et financières associées.
4. **Sécuriser la préparation et l'organisation des chantiers** grâce à une meilleure exploitation des DT, DICT, plans et récépissés des exploitants.
5. **Renforcer les compétences des chefs de chantier, conducteurs de travaux et responsables d'équipe** en matière de prévention et de contrôle des interventions.
6. **Limiter les arrêts de chantier, retards, litiges et surcoûts** liés à une mauvaise identification des réseaux ou au non-respect des prescriptions de sécurité.
7. **Permettre à l'employeur de délivrer l'AIPR Encadrant**, après réussite du salarié à l'examen et vérification de ses compétences.

Les + métier

Formation initiale AIPR Encadrant à Lyon : maîtrisez la réglementation DT-DICT, préparez les chantiers et passez le QCM officiel. Examen inclus.

Public Visé

Personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé de préparer, d'organiser ou d'encadrer des chantiers réalisés à proximité de réseaux souterrains, aériens ou subaquatiques, notamment : chefs de chantier ; conducteurs de travaux ; responsables de travaux ; responsables d'équipe ; personnels assurant l'encadrement technique ou administratif des travaux.

Pré Requis

Aucun diplôme ni niveau de qualification spécifique n'est exigé.
Savoir **lire, écrire et comprendre le français**, afin d'exploiter les documents de chantier et de répondre au QCM officiel.
Une connaissance générale des travaux publics, des réseaux ou de l'organisation d'un chantier est recommandée.
Exercer ou être amené à exercer une fonction d'**encadrement de travaux à proximité de réseaux** : chef de chantier, conducteur de travaux, responsable d'équipe ou personnel chargé de préparer et de suivre les interventions.
Se présenter à l'examen avec une **pièce d'identité originale en cours de validité**.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AIPRencadr-20260921

Identifier les rôles, les missions et les responsabilités des différents acteurs intervenant à proximité des réseaux.
Reconnaître les principales catégories de réseaux, leurs caractéristiques et les risques liés à leur endommagement.
Analyser les documents réglementaires et techniques du chantier, notamment les DT, DICT, récépissés, plans et consignes des exploitants.
Interpréter les classes de précision, les fuseaux d'incertitude et le marquage-piquetage afin de localiser les réseaux et de préparer les travaux.
Organiser et encadrer les interventions à proximité des réseaux en choisissant les méthodes de travail, les équipements et les mesures de prévention adaptés.
Contrôler les compétences, les autorisations, les moyens matériels et le respect des prescriptions de sécurité par les équipes placées sous sa responsabilité.
Appliquer la conduite à tenir en cas d'anomalie, de réseau non identifié, d'incident ou d'endommagement, notamment l'arrêt des travaux et la règle des 4A.

Parcours pédagogique

1. Réglementation et responsabilités
- Enjeux humains, matériels, environnementaux et économiques de la prévention des dommages aux réseaux.
- Principes de la réglementation anti-endommagement.
- Rôles et responsabilités du responsable de projet, de l'exploitant de réseau, de l'exécutant des travaux et des intervenants.
- Profils AIPR Concepteur, Encadrant et Opérateur.
- Responsabilités de l'encadrant avant, pendant et après les travaux.
- Présentation du guide d'application de la réglementation anti-endommagement.2. Préparation administrative et technique du chantier
- Déclaration de projet de travaux : DT.
- Déclaration d'intention de commencement de travaux : DICT.
- DT-DICT conjointes.
- Avis de travaux urgents : ATU.
- Analyse des récépissés, des recommandations des exploitants et des plans joints.
- Investigations complémentaires et opérations de localisation.
- Documents devant être disponibles sur le chantier.
- Vérification des AIPR, habilitations et autorisations des personnels concernés.3. Identification et localisation des réseaux
- Principaux réseaux sensibles et non sensibles pour la sécurité.
- Réseaux électriques, gaz, hydrocarbures, chaleur, eau, assainissement et télécommunications.
- Affleurants, coffrets, chambres, plaques, bornes et autres indices visibles.
- Lecture des plans et des légendes.
- Classes de précision A, B et C.
- Fuseaux d'incertitude.
- Notions de planimétrie et d'altimétrie.
- Marquage-piquetage et maintien du marquage pendant les travaux.
- Identification des écarts entre les plans et la réalité du terrain.4. Organisation des travaux à proximité des réseaux
- Analyse des risques avant le démarrage du chantier.
- Prescriptions spécifiques aux différentes catégories de réseaux.
- Distances de sécurité et zones d'approche.
- Choix des techniques de travail en fonction de la localisation et de l'incertitude des réseaux.
- Utilisation des moyens de protection collective et individuelle.
- Vérification de l'adéquation des outils, engins et accessoires aux travaux prévus.
- Organisation de la circulation des engins et des intervenants.
- Maintien de l'accès aux organes et ouvrages de sécurité des réseaux.
- Préparation des éléments nécessaires aux relevés topographiques des réseaux.5. Gestion des anomalies, incidents et dommages
- Découverte d'un réseau non identifié.
- Écart entre les plans, le marquage-piquetage et la situation constatée.
- Situations justifiant un arrêt de chantier.
- Procédure d'arrêt et conditions de reprise des travaux.
- Conduite à tenir en cas d'endommagement.
- Application de la règle des 4A : arrêter, alerter, aménager et accueillir.
- Information de l'exploitant et des responsables.
- Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage.
- Traçabilité et retour d'expérience.6. Applications pratiques et préparation à l'examen
- Analyse d'un dossier de chantier comprenant une DT, une DICT, des récépissés et des plans.
- Exercices de lecture de plans et d'identification des fuseaux d'incertitude.
- Simulation d'un marquage-piquetage.
- Choix d'une méthode de travail adaptée à une situation donnée.
- Mise en situation face à un réseau découvert ou endommagé.
- QCM d'entraînement.
- Analyse et correction collective des réponses.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : 2AIPRencadr-20260921

• Passage de l'examen officiel AIPR Encadrant.
La réglementation recommande que les actions de formation comprennent autant que possible un volet théorique et un volet pratique, pouvant prendre la forme d'une simulation. Le simple passage d'un QCM blanc ne suffit donc pas à constituer toute la partie pratique.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active et participative, adaptée aux situations professionnelles des personnels encadrant des travaux à proximité des réseaux :

• **Apports théoriques et réglementaires** illustrés par des exemples concrets de chantiers.
• **Échanges interactifs et retours d'expérience** permettant de relier les notions abordées aux pratiques des participants.
• **Études de cas professionnelles** portant sur la préparation, l'organisation et le suivi de travaux à proximité des réseaux.
• **Analyse de documents techniques** : DT, DICT, récépissés des exploitants, plans de réseaux, classes de précision et consignes de sécurité.
• **Exercices d'application** sur la lecture de plans, le marquage-piquetage, les fuseaux d'incertitude et le choix des techniques d'intervention.
• **Mises en situation et simulations** relatives à la découverte d'un réseau non identifié, à l'arrêt des travaux et à la conduite à tenir en cas d'endommagement.
• **Quiz intermédiaires et QCM d'entraînement corrigé et commenté**, afin de vérifier progressivement les acquis et de préparer l'examen officiel AIPR Encadrant.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de l'assiduité des participants est assuré au moyen de :

• **Feuilles d'émargement individuelles**, signées par les participants et le formateur à chaque demi-journée.
• **Suivi de la participation** aux échanges, exercices, études de cas et QCM d'entraînement.
• **Grille de suivi pédagogique** renseignée par le formateur afin de tracer la progression et l'acquisition des compétences.
• **Enregistrement du résultat à l'examen officiel AIPR Encadrant** sur la plateforme nationale.
• **Remise d'un certificat de réalisation** mentionnant la nature, la durée et les dates de la formation.
• **Délivrance d'une attestation de compétences AIPR Encadrant en cas de réussite à l'examen**, permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR.
• **Questionnaire de satisfaction à chaud** complété par chaque participant à l'issue de la formation.

Les documents relatifs à la réalisation de la formation et au passage de l'examen sont conservés dans le dossier pédagogique conformément aux procédures qualité d'EVINCEL.

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques et techniques mobilisés pour la formation comprennent :

• Une **salle de formation adaptée**, équipée de tables, de chaises et d'un tableau ou paperboard.
• Un **ordinateur et un vidéoprojecteur ou écran numérique** pour la présentation des contenus réglementaires et techniques.
• Un **support pédagogique illustré** remis ou accessible aux participants.
• Des **exemples de DT, DICT, récépissés d'exploitants et plans de réseaux** utilisés lors des exercices.
• Des **schémas, photographies, vidéos et études de situations de chantier** permettant d'illustrer les risques et les bonnes pratiques.
• Le **guide d'application de la réglementation anti-endommagement** et des documents réglementaires actualisés.
• Des **supports de simulation du marquage-piquetage**, de lecture de plans et d'identification des réseaux.
• Des **questionnaires, quiz et QCM d'entraînement** pour préparer progressivement l'examen.
• Une **tablette ou un ordinateur individuel connecté à la plateforme nationale d'examen** pour le passage du QCM officiel AIPR Encadrant.
• Une **connexion internet sécurisée** et un espace permettant d'assurer la surveillance de l'examen dans les conditions requises.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé dans la prévention des dommages aux réseaux et titulaire d'une attestation de compétences AIPR Concepteur en cours de validité.L'examen est organisé et surveillé par EVINCEL en sa qualité de centre d'examen reconnu.

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €
3 Rue Étienne et Jean Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée selon les modalités suivantes :
• **Évaluation diagnostique en début de formation** afin d'identifier les connaissances initiales et l'expérience professionnelle des participants.
• **Évaluations formatives tout au long de la formation** au moyen de questions orales, de quiz, d'exercices de lecture de plans et d'analyse de documents DT-DICT.
• **Études de cas et mises en situation professionnelles** portant notamment sur le marquage-piquetage, le choix des techniques de travaux, l'arrêt de chantier et la conduite à tenir en cas d'endommagement d'un réseau.
• **QCM d'entraînement avec correction commentée**, permettant de préparer le participant aux conditions de l'examen officiel.
• **Évaluation des compétences par le formateur**, à partir des réponses apportées, de la participation aux exercices et d'une grille d'observation.
• **Passage de l'examen officiel AIPR Encadrant** sur la plateforme nationale, sous la surveillance du centre d'examen.
L'examen officiel comporte **40 questions**, auxquelles le candidat doit répondre en **1 heure maximum**. La réussite nécessite l'obtention d'au moins **48 points sur 80**. Le barème est de **+2 points** pour une bonne réponse, **0 point** pour « je ne sais pas », **–1 point** pour une réponse incorrecte à une question ordinaire et **–5 points** pour une réponse incorrecte à une question prioritaire.
En cas de réussite, une **attestation de compétences AIPR Encadrant** est délivrée par le centre d'examen. Cette attestation permet ensuite à l'employeur de délivrer l'Autorisation d'intervention à proximité des réseaux au salarié concerné.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation organisée dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition :Une salle de formation adaptée à l'effectif, calme, éclairée, chauffée ou climatisée, avec tables, chaises et prises électriques.Un accès internet stable et sécurisé, indispensable au passage du QCM officiel AIPR sur la plateforme nationale.Un écran, vidéoprojecteur ou mur de projection, lorsque ces équipements ne sont pas fournis par EVINCEL.Les documents propres à l'entreprise ou aux chantiers concernés, lorsqu'une contextualisation est souhaitée : plans de réseaux, DT-DICT, récépissés, procédures internes, consignes et photographies de situations de travail.Un espace sécurisé et autorisé, lorsque des exercices de repérage ou de marquage-piquetage sont prévus.La liste nominative des participants ainsi que les éventuels besoins d'aménagement liés à une situation de handicap.Pour l'examen, chaque candidat devra présenter une pièce d'identité originale en cours de validité.Les ordinateurs ou tablettes nécessaires au passage de l'examen ainsi que les supports pédagogiques sont fournis par EVINCEL, sauf disposition contraire convenue avec le client. Pour une formation interentreprises dans le centre EVINCEL, aucun moyen matériel particulier n'est à fournir par l'entreprise cliente.

Modalités d'accessibilité handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à signaler leurs besoins lors de l'inscription. Le référent handicap étudie les adaptations pédagogiques, organisationnelles ou matérielles pouvant être mises en place, dans le respect des conditions réglementaires de l'examen officiel.

Durée			Effectif
7.00	Heures	1	Jour	2 à 10 participants

Contactez-nous !

Le service Formation
Responsable pédagogique
Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr